

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.12/18

Le FRED contribue(ra)-t-il au réchauffement climatique ?

M. Jude Schindelholz, PS

Le Conseil communal répond aux interrogations posées comme suit :

1. Le FRED dispose-t-il d'actifs dans le secteur des énergies fossiles (pétroles, gaz, charbon) ?

Oui, il s'agit d'un placement alternatif d'une valeur de Fr. 1'357'000.-, soit 1.5 % des placements du FRED.

2. Le cas échéant, le Conseil communal, au travers de ses représentants dans le Comité du FRED, compte-t-il s'engager à ce que les actifs dans les énergies fossiles soient retirés du portefeuille du FRED dans un délai raisonnable ?

La classe d'actif des matières premières est limitée à 4 % (marge maximale) dans les objectifs de placements du FRED. En aucun cas, le rendement global du FRED dépendra des placements en matière première. Ceci étant précisé, les représentants du Conseil communal s'engagent à veiller à ce problème. Il est fort probable que cette classe d'actif soit prochainement remplacée par des infrastructures. Lors de sa dernière séance du 21 septembre 2018, la Commission des placements a traité ce sujet et des propositions seront faites lors du prochain comité, en décembre 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 5 novembre 2018